



EDITO

C'est une rentrée de septembre différente des autres qui attendait les enfants et les enseignants du groupe scolaire Albert Jacquard après les événements du 9 juin. Tellement différente, que nous avons eu l'honneur de la visite du Recteur d'Académie de Nantes, monsieur MARROIS. Il a remercié collectivement, enseignants, agents communaux, administrés et élus pour leur mobilisation au service de l'École.

La trêve de l'été a permis de préparer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles, compte-tenu de la situation. Dès le 19 juillet, trois modulaires confortables étaient installés dans l'enceinte de la cour de l'accueil de loisirs (ALSH) pour trois classes. Une salle de l'ALSH est mobilisée pour une autre classe et une salle de l'école maternelle est dédiée au Cours Préparatoire. Nous avons la volonté de reconstituer le groupe scolaire autour de l'école maternelle, du restaurant et de l'accueil périscolaire.

Pour ce qui concerne l'ancienne école, les entreprises ont été consultées pour la déconstruction de l'aile la plus touchée par les inondations et le plus urgent est de supprimer le préau. Pour l'heure, il paraît prudent de conserver les 3 classes situées à proximité des commerces. Elles pourront peut-être changer de destination ultérieurement.

Pour la future école, un cabinet a été mandaté pour réaliser une évaluation des besoins (en concertation avec les enseignants et des parents d'élèves) et faire une esquisse en vue de rechercher son emplacement. Aucune réponse ne s'impose et nous devons vraisemblablement revoir le projet avec MEDUANE HABITAT.

MAYENNE INGENIERIE a réalisé un diagnostic global des dégâts sur la voirie ; les réparations ont été planifiées et réalisées en priorité sur les situations à risque. Nous sommes intervenus pour restructurer les chaussées les plus dégradées et dangereuses (telles que la route de la Lucette). Le curage des fossés et le réglage des accotements est prévu en septembre.

Les deux habitations de la Hanterie ont fait l'objet d'un gros chantier de la commune et de l'entreprise JANVIER LABS pour diriger les eaux pluviales du chemin de Painchaud dans le chemin de terre qui longe le cimetière. Les arbres ont été taillés au lamier, un nouveau fossé est réalisé dans ce chemin, pour rejoindre le Plessis. Quant au parc du Plessis, la remise en état, en août, des allées et de la passerelle permet la réouverture au public.

Une étude de dimensionnement hydraulique d'un ouvrage de franchissement du ruisseau qui passe sous le chemin de Pinceloup est réalisée par un bureau spécialisé. L'objectif étant de remplacer les buses actuelles par un « pont cadre ». Les services de l'Etat nous accompagnent pour accélérer l'instruction du dossier « Loi sur l'eau » et permettre une commande rapide de l'ouvrage. Il s'agit d'un gros chantier qui devra passer par la procédure des marchés publics.

Nous lançons également une étude de diagnostic et de prévention sur l'aléa inondation sur la commune pour les bassins versants des ruisseaux du Plessis et de Saint-Isle. Les services de l'Etat recommandent d'inclure la problématique des plans d'eau existants dans l'approche hydraulique. Dans ce contexte, il faudra aussi identifier les éléments pouvant présenter un rôle positif de ralentisseurs (zones boisées, haies, bassins éventuels de retenues, prairies, zones humides...).

Il faut s'attendre à des dépenses importantes pour le budget communal. A ce jour, nous n'avons aucune idée du montant des indemnités que notre assurance remboursera.

Pour les autres chantiers en cours, les travaux de 2^{ème} phase sont en cours pour l'Orée du Plessis 3 et les terrassements avancent conformément aux prévisions pour le dernier lotissement. L'engazonnement autour du nouveau giratoire est prévu en septembre et les plantations en fin d'année si les conditions climatiques le permettent.

Bonne rentrée à toutes et tous ; pour ce qui concerne l'équipe municipale, elle ne manquera pas de travail.

Bien à vous

INFORMATIONS MUNICIPALES

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

- P 2 - Conseil municipal du 2 juillet 2018
- P 3 - Travaux en cours
- Risque inondation sur notre territoire
- Balayage mécanique des rues
- Bruits de voisinage
- Etat civil
- P 4 - Repas annuel communal
- Plan guide de la commune
- Le réseau d'assainissement n'est pas un tout à l'égout
- Inscriptions sur les listes électorales

VIE ASSOCIATIVE

- P 5 - Les Godillots du Plessis
- Détente & Loisirs
- Genest Mouv'
- P 6 - Le Genest Arts Martiaux
- P 7 - Saint-Ouën Basket le Genest
- SOLEIL
- P 8 - APEGE

VIE SCOLAIRE

- P 9 - École publique Albert Jacquard
- Ecole privée François d'Assise
- P 10 - Vide jardin

AUTRES INFORMATIONS

- P 10 - ENEDIS
- Préfecture de la Mayenne – sécurité des barrages de plan d'eau
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne
- P 11 - Boulangerie, bonne nouvelle !
- Petites annonces
- Objets trouvés
- Remise des articles pour les infos
- Dates à retenir
- P 12 - Calendrier des fêtes 2018/2019

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut, en outre, assister librement aux séances du Conseil.

Document unique et plan d'action

Afin de répondre à ces obligations, la commune du Genest-Saint-Isle, accompagnée du service SPAT du Centre de gestion de la Mayenne a souhaité s'investir dans une démarche de prévention et notamment dans l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Un plan d'actions a été mis en place.

Travaux de revitalisation du centre bourg – fonds de concours

L'objet du fonds de concours proposé par le Conseil départemental est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre des travaux de revitalisation du centre bourg, sur la route départementale n° 278.

Le département participe à deux niveaux :

- subvention de 50 000 € pour les travaux d'aménagement du giratoire,
- fonds de concours de 72 000 € pour le revêtement en enrobé sur la section courante du projet de la RD 278.

Travaux de construction des vestiaires foot en modulaires – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le forfait de rémunération est porté à 27 092.00 € HT.

Subvention exceptionnelle à l'USG football

L'association ayant participé aux frais d'organisation pour l'inauguration du stade Jules Lourdais, le 24 juin 2018, il est décidé de rembourser ces frais sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 225 €.

Refus d'exploitation minière

Considérant que le projet de recherches minières ne semble pas définitivement abandonné, le Conseil municipal refuse à l'unanimité, toute forme de recherche minière sur la voirie et les espaces communaux.

Convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie

La convention proposée par SAUR pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie est acceptée. Elle porte sur un contrôle annuel des poteaux incendie situés sur le domaine public de la commune. La société établira un rapport des essais et, le cas échéant, des réparations à réaliser. Le coût est fixé à 37.10 € HT par poteau/an pour l'année 2018.

Retrouvez actualités et photos sur le site internet de la commune :
<http://www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr/>

INFORMATIONS MUNICIPALES

TRAVAUX EN COURS...

- ✓ **Rond-point** : les travaux ont repris depuis le 21 août 2018. Engazonnement prévu en septembre et plantations cet hiver.
Le parking de l'école maternelle sera finalement aménagé conformément au projet initial courant septembre–octobre 2018. Pendant les travaux de ce parking, le stationnement des véhicules sera interdit. En revanche, le stationnement pourra se faire dans la cour de l'ancienne école après aménagement d'un accès.

- ✓ **Lotissement de l'Orée du Plessis 3** :
Les travaux de 2^{ème} phase du lotissement de l'Orée du Plessis 3 ont repris depuis le 21 août 2018.
Détail des travaux :
 - jusqu'au 15 septembre 2018 : pose des bordures de trottoirs, mise à niveau, préparation de la chaussée et des trottoirs.
 - Du 10/09/18 au 30/09/18 : coulage des trottoirs devant les n°14, 16, 18, 20, 22, 24, 26 et 28 rue du Rocher et sur la placette qui dessert le 14 – 16 – 18 rue Lucie Aubrac. Il sera interdit de se stationner et de marcher sur les emprises jusqu'à la fin septembre.
 - Du 22/09/18 à fin septembre : finition du revêtement de la chaussée.
 - Fin septembre : l'accès chantier par le chemin des Boudières sera définitivement fermé.
 - Début octobre : finition des poches de stationnements pavées.

- ✓ **Lotissement de l'Orée du Plessis 4** : travaux de viabilisation en cours.

RISQUE INONDATION SUR NOTRE TERRITOIRE

Les 9 juin et 2 juillet 2018, nous avons subi des orages d'une exceptionnelle ampleur.

Afin de réduire le risque « inondation » sur notre territoire, nous avons confié au bureau d'étude HYDRO CONCEPT, une étude de diagnostic et de prévention sur l'aléa inondation des bassins versants des ruisseaux du Plessis et de Saint-Isle.

Pour mener les investigations de terrain et les relevés topographiques nécessaires à l'étude, les techniciens devront pénétrer dans les propriétés des riverains.

Cette étude a pour but de préconiser les moyens à mettre en œuvre pour réduire les impacts des orages violents.

Nous remercions par avance tous les propriétaires concernés de faciliter, autant que possible, l'accès à leurs terrains.

BALAYAGE MECANIQUE DES RUES

Le balayage mécanique des rues aura lieu dans la nuit **du dimanche 23 au lundi 24 septembre 2018**.
Merci de ne pas laisser vos voitures en stationnement dans la rue pour que la balayeuse puisse passer partout et notamment sur les grilles « avaloirs » des eaux pluviales.

BRUITS DE VOISINAGE

Rappel de la réglementation

Jardinage – bricolage (article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 du 15 juillet 2008) :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les :

- **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **mercredi et samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **dimanche et jours fériés de 10h à 12h**

ETAT CIVIL

Naissance :

- NOGUES Mélina, domiciliée 2 impasse du Maine.
- CHATELLIER Gabriela, domiciliée 2 rue de la Croix Jameau

Mariages :

- Madame Elodie CLEMENT et Monsieur Paul AUFRERE domiciliés à la Boguerie.
- Madame Sandrine LUCAS et Monsieur Mickaël LEGENDRE domiciliés 11 rue de la Châtaigneraie.
- Madame Sarah BERTRON et Monsieur Dorian HIRON domiciliés à Laval.
- Madame TIRATAY Emmanuelle et Monsieur Mickaël MEIGNAN domiciliés 1 la Poupelinaie.

Décès :

- Madame Marie-Louise YVON, domiciliée 7 rue de la Noë du Bignon.

INFORMATIONS MUNICIPALES

REPAS ANNUEL COMMUNAL

**Dimanche 14 octobre 2018
12 h
Salle des fêtes**

Tout le monde peut participer à cette journée conviviale.

Conditions de participation :

- 10 € pour les personnes de plus de 65 ans, résidant au Genest-Saint-Isle, et leur conjoint, quel que soit leur âge.

- 27 € pour les personnes de moins de 65 ans et/ou les habitants d'une autre commune.

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les membres du C.C.A.S. passeront courant septembre, chez les aînés, pour les inviter au repas.

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire avant le 6 octobre 2018 auprès d'un des membres du C.C.A.S. ou à la mairie.

PLAN GUIDE DE LA COMMUNE

Vous trouverez joint à ce bulletin, le nouveau plan guide de la commune.

L'édition de ce plan-guide a été rendue possible grâce aux emplacements publicitaires parmi lesquels vous retrouverez de nombreux artisans et commerçants de notre commune. Nous remercions vivement tous les annonceurs.

Ce plan guide comporte le plan détaillé de notre commune, tous les noms des lieux-dits ainsi que les sentiers de randonnée qui la traversent. Ce document sera largement diffusé aux visiteurs de passage et aux nouveaux Genestois afin de leur permettre de découvrir Le Genest-Saint-Isle et trouver rapidement le renseignement utile dont ils ont besoin.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT N'EST PAS UNE POUBELLE

Le réseau d'assainissement est un réseau de canalisations qui achemine les eaux usées vers une station d'épuration ; celle-ci va les traiter avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce réseau est communément appelé le "TOUT A L'EGOUT". Cette appellation est totalement erronée.

Le raccordement au réseau d'assainissement doit être conforme.

Les règles à respecter

Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique sont autorisés dans ce réseau de canalisations d'assainissement collectif communal.

On appelle eaux usées domestiques, les eaux issues des toilettes, des salles de bains, de lave-linge, de lave-vaisselle ou des éviers.

Les cuvettes de WC ne sont pas des poubelles :

Les viscères de poisson, les huiles de friture, les blocs désodorisants, les protections périodiques, les préservatifs, et tout élément plastique, non biodégradable sont indésirables dans le réseau d'assainissement.

La « Bête Noire »

Les lingettes y compris celles dites biodégradables. En obstruant les canalisations ou l'arrivée à la station, elles empêchent le bon fonctionnement de celle-ci. Le rejet dans la cuvette de lingettes de toute sorte est à proscrire ; elles doivent rejoindre les ordures ménagères.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Attention ! en cas d'emménagement dans la commune, l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire au secrétariat de mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

De même, si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune du Genest-Saint-Isle, signalez-le au secrétariat. En effet, la commune compte deux bureaux de vote et votre déménagement peut entraîner un changement de bureau.

Renseignements au 02.43.02.11.95

VIE ASSOCIATIVE

LES GODILLOTS DU PLESSIS

Randonnée pédestre à la journée avec pique-nique à prévoir dans le sac à dos :

**dimanche 30 septembre 2018 à
St-Léonard-des-Bois et St-Cénéry-le-Gerei (72)**

Distance environ : entre 17 et 20 km.

Rendez-vous : pour co-voiturage à 7h15 au Parc du Plessis au Genest-Saint-Isle, départ rando à 9h15, parking de la ferme de Gasseau à St-Léonard-des-Bois.

Co-voiturage : 10 €

Licencié : gratuit / non licencié : 1 €

Responsable de la sortie :

L. DUVAL-CHOPIN et J. ORTIZ

au 06.19.52.11.15

Randonnée citrouille organisée au Parc du Plessis le samedi 27 octobre 2018, gratuit et ouvert à tous mais inscription obligatoire avant le 20 octobre.

Renseignement et inscription auprès de M. FAHIER
au 02.43.02.49.38 ou

M.F. ROGUET au 06.17.97.14.65

Si vous avez des citrouilles vous pouvez les apporter à la Maison des Associations le vendredi 26 octobre 2018 entre 14h et 15h.

DETENTE & LOISIRS

vous propose trois activités : gym douce, yoga et belote.

Gym... douce

La première séance de gym...douce aura lieu, à la maison des associations, le

jeudi 13 septembre 2018

de 9h à 10h

à la maison des associations

Si vous êtes intéressés ou si vous voulez des renseignements, venez à cette séance qui sera gratuite.

Yoga

Les cours de yoga recommencent le
vendredi 14 septembre 2018
de 10h à 11h15
à la maison des associations

Si vous êtes intéressés ou si vous voulez des renseignements, venez à cette séance qui sera gratuite.

Concours de belote

Nous organisons notre concours de belote le
lundi 1^{er} octobre 2018
à la salle des fêtes

Inscriptions à partir de 13h30.

Un lot alimentaire pour chaque joueur.

GENEST MOUV'

vous propose pour la rentrée 2018 /2019

- **Step** : Mercredi de 20h45 à 21h30
Espace Roger Janvier 100 €
- **Djembel + Zumba + Renfo** musculaire :
Jeudi : 19h15 à 20h15
Salle des fêtes 100€
- **Gym** : Jeudi : 19h30 à 20h30,
Espace Roger Janvier 90€
- **Danse moderne jazz**
Mardi : 17h30 à 18h15 (2013 /2014/2015)
18h15 à 19h15 (2006/2007/2008)
Jeudi : 17h15 à 18h15 (2011/2012)
18h15 à 19h15 (2009/2010)
Espace Roger Janvier 90€
- **Danse moderne jazz : nouveauté pour adultes**
Mardi : 19h30 à 20h30
Espace Roger Janvier 100€

- Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés.
- 2 séances découvertes gratuites pour chaque activité proposée.
- 15 € de réduction pour 2 personnes d'une même famille (même adresse).
- 170 € pour 2 activités même personne.
- 210 € pour 3 activités même personne
- Possibilité de paiement par ANCV, CAF... et facilité de paiement en 4 fois

Renseignements : Marie-Edith BRETON :

06.83.58.47.40

Laurie BRANEYRE : 06.71.36.80.56

VIE ASSOCIATIVE



LE GENEST ARTS MARTIAUX

Depuis maintenant plus de 25 ans, notre club a toujours eu à cœur de porter haut les valeurs de droiture, générosité, respect et discipline. Cela à travers nos 3 disciplines : VIET VO DAO, VIET TAI CHI et BODY VIET.

Pour encadrer les cours, nous sommes 5 gradés ceintures noires 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} DAN tous diplômés et tous bénévoles.

Le VIET VO DAO : art martial d'origine vietnamienne. Il offre à tous la possibilité de s'épanouir physiquement mais aussi d'adhérer à « **une école de vie** » qui véhicule des valeurs morales telles que le respect, la bonté, la droiture, la discipline et le contrôle de soi.

Ouvertes aux enfants dès 5 ans qui pourront s'initier à notre art martial à travers une pratique éducative ludique qui leur permettra de canaliser leur énergie et de construire la confiance en eux. Pour faciliter l'accès aux plus jeunes, **nous pouvons assurer la liaison « alsh – salle d'arts martiaux »**.

Les ados et adultes y trouveront une activité physique complète faite de self défense, de mouvements de coups de pieds et poings, de la pratique des armes, et du combat, grâce à une pratique adaptée au niveau de chacun, que l'on choisisse une pratique sportive de loisir ou de compétition.

Le BODY VIET FITNESS est une méthode combinant en musique, **du cardio, du fitness, du boxing et de la danse**. Simple à suivre, mais coriace dans le rythme, le Body Viet fitness fait brûler un maximum de calories.

Le VIET TAI CHI

Le Viet Tai chi est une gymnastique douce issue du Viet vo dao.

Elle se pratique en associant plusieurs types de travail : Un travail respiratoire, un travail énergétique, des exercices de relaxation et de méditation. Le Viet Tai chi peut se pratiquer par tous, jusqu'à un âge avancé et sans pré requis.

Il facilite la tranquillité de l'esprit et maintient une activité physique modérée.

EN PRATIQUE :

Viet Vo Dao enfants dès 5 ans :

Nés de 2013 à 2009 : mardi 18h/19h

Nés de 2008 à 2003 : jeudi 18h/19h

Viet Vo Dao enfants confirmés :

Nés de 2010 à 2002 : mercredi 17h/18h30

Viet Vo Dao ados / adultes :

Mardi et jeudi : 19h15/20h45

Viet Tai Chi :

2 mercredi par mois : 19h/20h

Body Viet Fitness :

Le lundi de 19h30/20h30

Tous nos cours ont lieu à l'Espace Roger Janvier salle 1 ou 2.

Pour s'inscrire :

- un certificat médical d'aptitude en cours et en compétition.

- une cotisation annuelle :

VVD enfants nés entre 2003 et 2012 : 65 €

VVD ados adultes nés avant 2003 : 85 €

Viet Tai Chi : 50 €

Body Viet Fitness : 70 €

Nous acceptons les tickets CAF, MSA, chèques vacances.

Venez essayer !! les 2 premiers cours sont gratuits et sans engagements.

Première semaine de cours : du 10 septembre au 14 septembre 2018.

VIE ASSOCIATIVE

SOLEIL

(Solidarité, Echanges, Ici et Là-bas)



SAINT-OUEN BASKET LE GENEST



La saison 2017/2018 s'est terminée de très belle manière :

- des équipes jeunes bien placées dans le championnat ;
- une bonne participation au tournoi de fin de saison ;
- un tournoi amical et familial sous le soleil.

Le travail d'équipe de la saison précédente a permis de finaliser le rapprochement des clubs voisins du Bourgneuf-la-Forêt et de Loiron à travers la création d'une CTC (Coopération territoriale de clubs) pour cette saison.

Ce dispositif, validé par le comité départemental, permet :

- de faire jouer le maximum de joueur sur notre territoire ;
- mutualiser des moyens ;
- développer une école d'arbitrage.

Venez nous rencontrer et tester vos talents aux dates suivantes :

- Forum des associations : samedi 8 sept. 9h - 13h
- Entraînement découverte :
- à la salle du Genest Saint Isle, samedi 8 septembre 13h30 – 15h30
- à la salle de Saint Ouen-des-Toits, samedi 8 sept. 17h00 -18h30

Entraînement à partir du lundi 10 septembre

Toutes nos informations : 06.15.18.93.07

Courriel : saintouenbasketlegenest@gmail.com

Site : www.club.quomodo.com/sobg

Facebook : <https://www.facebook.com/SOBG-268000413240719>

L'association SOLEIL entretient des relations régulières avec trois régions du sud Brésil.

Depuis 2003, les liens avec Herval situé dans la pointe sud de l'état du Rio Grande Do Sul (RGS) perdurent au travers de correspondances scolaires et du suivi d'une fromagerie.

Ensuite, nos liens se sont étendus à la région de Santo Antonio de la Patruhla, près de Porto Alegre au nord de l'état du Rio Grande Do Sul, d'où nous avons reçu plusieurs délégations ces dernières années.

Nous sommes également en contact étroit avec Santa Rosa de Lima où se trouve le Centre de formation en agro-écologie Jean Yves Griot (CFAE). C'est de là que venaient Ana et Bernard que nous avons reçus et accompagnés pendant trois mois, de février à mai 2017. Ce stage long a déclenché un travail approfondi avec le lycée agricole de Laval, concrétisé par la signature de 2 conventions, l'une entre le lycée et le CFAE, l'autre entre le lycée et SOLEIL.

Depuis la mi-août 2018, Jackson Bauman est en stage de fin d'étude d'ingénieur, pour 3 mois.

Parallèlement, fin septembre de cette année, nous allons recevoir la visite de Joao, fondateur du CFAE Jean Yves Griot, et sa compagne Licia, réalisatrice. Le 25 septembre 2018, elle va nous présenter son dernier film « Brasil organico » au cinéma du Bourgneuf-la-Forêt avec qui nous avons établi un partenariat pour l'occasion.

Ce film est un documentaire de 58 minutes qui parle d'expériences en agriculture biologique au Brésil. Licia s'attarde particulièrement sur les liens qui s'établissent entre producteurs et consommateurs et comment leur vie s'en trouve modifiée.

De belles expériences humaines !

Retenez cette date :

mardi 25 septembre 2018 à 20h30, le film « Brasil organico » sous-titré en français, au cinéma du Bourgneuf-la-Forêt, en présence de la réalisatrice Licia Brancher. Entrée : 5 euros.

VIE ASSOCIATIVE

APEGE

Depuis plusieurs mois, l'APEGE a mis son énergie dans l'association Pays de Loiron Environnement pour poursuivre son action dans une mobilisation à l'échelon intercommunal en réseau avec, entre autres, l'association Pic Vert de Saint-Ouën-des-Toits. La mobilisation concernant la recherche minière, une priorité pour PLE, a nécessité un gros travail pour cette association.

L'APEGE reprend la plume pour informer l'ensemble des Genestois de sa mobilisation avec ses partenaires suite à l'inondation qui a touché notre commune et les communes voisines.

Quelle attitude adopter face à l'ampleur de ces événements et des risques probables de reproduction à l'avenir ?

Nous souhaitons participer à l'analyse des causes probables en interrogeant tous les paramètres sans concession : modes de vie, modes de consommation, agriculture, urbanisation, ...

Tous impactés : citoyens, acteurs économiques, agriculteurs, ... Ensemble, nous devons nous mobiliser pour exiger des remédiations de fond.

Des réglementations doivent évoluer, ce sont les pouvoirs publics que nous devons interpeller, ce sont les politiques agricoles qui doivent être modifiées. Nous devons nous positionner comme acteurs face aux lobbyings. Ce sont aussi les pratiques d'urbanisation que nous devons revoir (rappelons-nous qu'un PLUi n'est pas une simple formalité administrative).

Nous souhaitons contribuer à la réflexion collective pour que chacun prenne conscience de sa part de responsabilité, pour que chacun évolue dans ses comportements et participe à l'évolution des réglementations.

Pour organiser et faire vivre cette démarche, Pays de Loiron Environnement organisera une réunion publique en octobre 2018 pour l'ensemble du Pays de Loiron.

Le lieu et la date de cette réunion seront communiqués dans le prochain bulletin.

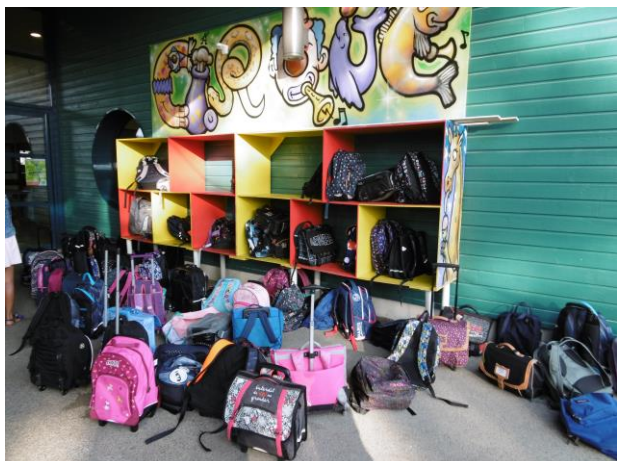
VIE SCOLAIRE

RENTREE DES CLASSES SEPTEMBRE 2018

ÉCOLE PUBLIQUE ALBERT JACQUARD

Madame le Maire et les directrices des écoles maternelles et élémentaires ont accueilli, le vendredi 31 août, Monsieur Marois, Recteur de l'académie de Nantes. Il était accompagné de Messieurs Waleckx, Inspecteur d'académie et Mercier, Inspecteur de l'Education nationale.

Monsieur Marois a adressé un message de soutien aux acteurs de l'école publique et a remercié collectivement les enseignants, les élus et les agents d'avoir œuvré pour que l'école puisse redémarrer dans de bonnes conditions malgré les événements climatiques d'une exceptionnelle ampleur du 9 juin dernier.



Ce lundi 3 septembre, Nicole Bouillon, maire, était présente pour accueillir, avec les directrices et enseignantes, les élèves du groupe scolaire et leurs parents. Cette rentrée s'est faite en chansons : en effet, les élèves, du CE1 au CM2, ont repris une chanson de leur spectacle de fin d'année pour l'arrivée des nouveaux CP.



ÉCOLE PRIVÉE FRANÇOIS D'ASSISE



3 septembre 2018, rentrée des élèves de l'école François d'Assise.

Accueil périscolaire des élèves de l'école François d'Assise Quelques changements pour le midi et le soir

L'école élémentaire Albert Jacquard, sinistrée le 9 juin dernier, ne rouvrira plus dans le bâtiment actuel. La municipalité a installé une école provisoire dans des modulaires et a réquisitionné une salle de l'accueil de loisirs. La surface de celui-ci étant ainsi réduite pour l'accueil des enfants, Madame Saboureau, la directrice de l'école François d'Assise accepte, pour le confort de ces derniers, que l'accueil périscolaire du soir se fasse dans les locaux de son école.

A partir du mardi 4 septembre :

- dès 7 heures, comme habituellement, accueil des enfants à l'accueil de loisirs, rue des Ecoles (ex rue St Sulpice),
- le midi, comme habituellement, le personnel communal va chercher les élèves à l'école pour les emmener au restaurant scolaire,
- après le repas, ils seront accompagnés à la maison des associations jusqu'à l'heure de l'école, puis emmenés à l'école par le personnel communal,
- le soir, après l'école et jusqu'à 18h45, l'accueil périscolaire se fera dans les locaux de l'école où les parents viendront les chercher

AUTRES INFORMATIONS



PREFECTURE DE LA MAYENNE SECURITE DES BARRAGES DE PLAN D'EAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON

Vide jardin du Pays de Loiron

La 3^{ème} édition du « Vide jardin » du Pays de Loiron se tiendra à Loiron-Ruillé, derrière la Maison de Pays, le **dimanche 7 octobre 2018**

Entrée gratuite, restauration sur place.

Cette manifestation automnale a pour but de faire le lien entre « réutilisation » et « jardin ». La dernière édition avait attiré 3 000 visiteurs. Animations, stands info, expositions et plein d'autres surprises seront au rendez-vous !

Les propriétaires d'étang ont l'obligation de contrôler régulièrement l'état de leurs ouvrages. Dans l'hypothèse d'une rupture de barrage ou d'une digue d'étang, leur responsabilité pourrait être engagée en cas de manquement aux obligations de déclaration, d'entretien et de surveillance de l'ouvrage. Il leur appartient, en particulier, de s'assurer du bon fonctionnement des moyens de vidange, du bon état des déversoirs de crue, de la maîtrise de la végétation et du bon état des parements amont et aval des ouvrages.

Une plaquette d'information sur les plans d'eau est accessible sur le site de l'Etat à l'adresse :

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversité/Etat/Plans-d-eau>

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MAYENNE

ENEDIS

ENEDIS a confié l'Office Nationale des Forêts (agence nationale études et travaux) des travaux d'élagage et/ou d'abattage nécessaires à la mise aux distances de sécurité de la végétation, à proximité des lignes électriques.

L'objectif de ces travaux est d'améliorer la qualité de l'électricité.

Ces travaux auront lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 sur le territoire de la commune.



Vendredi 3 août, le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne, M. GOUGEON, est venu remettre un chèque de soutien aux artisans de la commune, sinistrés lors des inondations du 9 juin, en présence du Préfet de la Mayenne, Monsieur VEAUX, et de Monsieur BRIANT, adjoint au maire.

C'est ainsi que M. et Mme HOUDAYER, les boulangers, M. BOBARD, le boucher, M. GARNIER, le garagiste, M. AUBRÉE, de la métallerie et M. COUPÉ, le carreleur, ont pu bénéficier du fonds de calamités et de catastrophes naturelles du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

M. GOUGEON en a profité pour rappeler que les conseillers de la Chambre de métiers et de l'artisanat se tiennent à la disposition des artisans.

AUTRES INFORMATIONS

BOULANGERIE **Bonne nouvelle !**

Monsieur et Madame HOUDAYER informent les Genestois de la réouverture de leur boulangerie première semaine d'octobre.

PETITES ANNONCES

- Cherche aide pour travaux extérieurs (débranchement, ramassage feuilles, entretien boxes...). Quelques heures par semaine. Tél. : 06.67.38.52.27.
- Personne handicapée à mobilité réduite recherche une auxiliaire de vie consciencieuse pour le 10 septembre 2018. CDI pour 14 heures par semaine l'après-midi : ménage, cuisine, repassage, faire les courses chaque semaine etc. Avoir 3 ans de permis B. Payé par chèque CESU. Tél. : 02.43.02.49.11.

OBJETS TROUVES

Espace Roger Janvier : 1 sweat bleu marine taille 8 ans ; Kiabi avec écriture devant « CREAT » - 1 pantalon noir taille 10 ans (LH) – 1 sweat gilet gris (écrit Good Sport) – 1 pantalon de jogging bleu marine taille 8 ans Kiabi – 1 sweat bordeaux West Valley.

Salle des fêtes : 1 tour de cou marque Okaidi, gris motifs pois et chat.

Autres : 1 gant de gardien de foot vert – 1 gant de gardien de foot jaune – 1 parapluie canne – 1 blouson 8 ans, gris/marron/orange – 1 boucle d'oreille colombe – 1 carte JANVIER LABS au nom de F. RIVIERE – des écouteurs.

A chaque fin de saison sportive, de nombreux vêtements, oubliés dans les salles de sports, sont déposés en mairie. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour les récupérer. Nous les conservons un an maximum.

REMISE DES ARTICLES POUR LES INFOS

Pour le bulletin municipal
d'octobre 2018,
remise des articles au plus tard le
jeudi 20 septembre 2018
à la mairie.
**Passée cette date, aucun article
ne sera pris en compte**

Merci d'envoyer vos articles par mail à l'adresse :
mairie.le.genest.saint.isle@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE
www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr

Dates à retenir

Au Genest-Saint-Isle **En septembre**

Dimanche 30 septembre Randonnée pédestre à St-Léonard-des-Bois et St-Cénéry-le-Gerei
Les Godillots du Plessis

En octobre

Lundi 1^{er} octobre Concours de belote – Détente & Loisirs

Au Pays de Loiron

Vendredi 21 septembre Spécial anniversaire
« Happy Manif (3 égal 5) »

Vendredi 21 et samedi 22 septembre Fête d'anniversaire
« les 3 Chênes ont 5 ans ! »

Samedi 22 septembre Somos – cirque acrobatique

CALENDRIER DES FETES 2018/2019

SEPTEMBRE 2018			
	Samedi 1er	Retour voyage Vietnam	Le Genest Arts Martiaux
	Samedi 8	Forum des associations	
OCTOBRE 2018			
	Lundi 1er	Concours de belote	Détente & Loisirs
	Samedi 6	Loto	Batterie Fanfaire l'Infatigable
	Samedi 6 et Dimanche 7	Concours	USG Tir à l'arc
	Dimanche 14	Repas communal	Municipalité
	Samedi 27	Rando citrouilles	Les Godillots du Plessis
	Mercredi 31	Soirée conviviale	USG Football
NOVEMBRE 2018			
	Dimanche 4	Soirée Halloween	APE
	Samedi 10	AG et repas	Les Godillots du Plessis
	Dimanche 11	Cérémonie et repas	Anciens A.F.N.
	Dimanche 18	Bourse aux jouets	APE
	Dimanche 25	Marché de Noël	Les P'tites Mains
DÉCEMBRE 2018			
	Samedi 8	Téléthon	Les P'tites Mains
	Dimanche 9	Bal	Détente & Loisirs
	Jeudi 13	Repas de Noël	Détente & Loisirs
	Samedi 15	Noël solidaire	Inter associations
JANVIER 2019			
	Vendredi 11	Vœux du Maire	Municipalité
	Jeudi 17	AG et repas	Détente & Loisirs
	Samedi 26	Soirée	USG Cyclotourisme
FÉVRIER 2019			
	Dimanche 3	Loto	APE
	Dimanche 10	Bal	Country Belle Epoque
	Samedi 23	Soirée Pot au feu	Comité des Fêtes
MARS 2019			
	Samedi 2	Spectacle	APEL
	Lundi 4	Concours de belote	Détente & Loisirs
	Dimanche 10	Vide dressing	Les P'tites Mains
	Samedi 16	Repas dansant	SOBG
AVRIL 2019			
	Samedi 6	Couscous	Anciens A.F.N.
	Jeudi 11	Repas	Détente & Loisirs
	Samedi 27	Soirée remerciements	Comité des Fêtes
	Dimanche 28	Bal	Détente & Loisirs
MAI 2019			
	Dimanche 12	Cérémonie et vin d'honneur	Anciens A.F.N.
JUIN 2019			
	Samedi 8	Kermesse	APEL
	Jeudi 13	Repas	Détente & Loisirs
	Samedi 22	Gala de danse	Genest Mouv'
	Samedi 29	Barbecue	USG Tir à l'arc
	Dimanche 30	Fête de l'école	APE
JUILLET 2019			
	Vendredi 5	Soirée fin d'année	APE
	Jeudi 18	Soirée d'été	ALSH
	Dimanche 21	Randonnée VTT "La Genestoise"	USG Cyclotourisme
AOÛT 2019			
	Samedi 24 et dimanche 25	Fête communale	Comité des Fêtes